

LA VALLEE DE LA BIEVRE CHERCHE A GARDER UN VISAGE

S. ANTOINE

Class. Oxford 907.19 (44 x A - 13 E)

Je n'aimerais pas qu'un demi-dieu eût pris les plus belles étoiles. Je voudrais connaître un ciel, une terre intacts. Des arbres, des animaux, des poissons et des oiseaux, les plus grands ont disparu. Qui sait si les cours d'eau n'ont pas rétréci ?

**Henry David THOREAU
(Pages de Journal, 1837-1861)**

Une vallée encore verte du Sud-Ouest de Paris (1.500 hectares de bois), distante des portes de la capitale de 15 à 25 km, selon le lieu ; la vallée de la Bièvre, témoin de la rencontre amoureuse entre Victor Hugo et Juliette Drouet est aujourd'hui connue pour son acharnement à défendre ses paysages : la lutte entre 1961 et 1965 contre une implantation industrielle de Citroën, en dérogation à l'urbanisme annoncé là, a été suivie dans la presse et connue à Paris et en province. La création en 1968 par le Ministre de l'Agriculture d'une commission interministérielle de la vallée de la Bièvre où siègent côte à côte, élus, techniciens, membres des associations de la vallée est un autre signe et une nouvelle étape.

Balancée entre le désespoir de l'état de « banlieue » (35.000 habitants de neuf villages) qui fait tendre le cou aux « dérogations » et l'espoir de garder un visage (sans rester obligatoirement figée) la vallée de la Bièvre mérite une explication. D'où tient-elle sa force et sa ténacité ? Où ces actions peuvent-elles mener ? A y regarder de plus près, on s'aperçoit que la vallée de la Bièvre est dans le lot commun des banlieues proches des grandes villes à vocation « verte » et que sa particularité réside dans la volonté de quelques militants s'appuyant sur une population de plus en plus ouverte à la maîtrise de l'environnement.

Une vallée perpendiculaire aux axes de l'urbanisation

Le premier atout d'où la vallée tire sa protection est son orientation géographique Est-Ouest radicalement perpendiculaire à l'axe de développement urbain, Nord-Sud de la capitale. Isolée, à l'abri dans les domaines de ses ancêtres privilégiés de la Cour, proche de Versailles, la bourgeoisie de la fin du XIX^e siècle a vécu là des jours heureux. Les arts s'y sont développés cependant que déjà la vallée de Chevreuse, plus ouverte aux influences de Paris, s'urbanisait. Aujourd'hui découpée en neuf communes, de part et d'autre maintenant d'une frontière départementale bien artificielle (Yvelines et Essonne), saignée par des voies de communications ou par bien

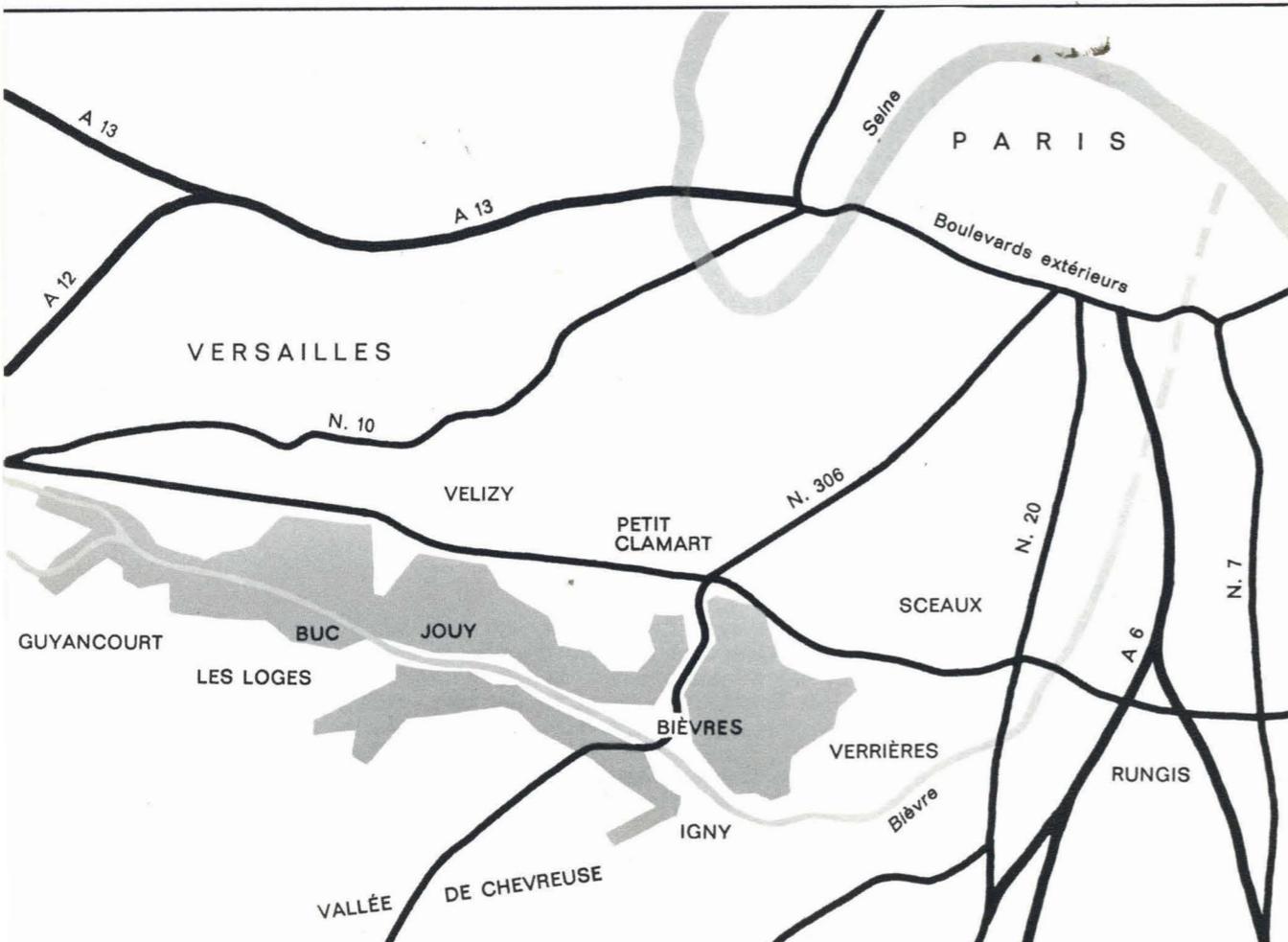
d'autres séparations, la vallée de la Bièvre est cependant encore forte à chaque fois qu'elle fait prévaloir son unité.

Dès le passage du Petit Clamart, on respire l'air frais des forêts, encore là. Mais la situation exceptionnelle de cette coulée verte (des sources de la Bièvre à Bouviers près de Guyancourt jusqu'au grand ensemble de Massy) n'est exceptionnelle que si l'on se contente d'une photographie instantanée : celle qui étonne le citadin de Paris perdu dans les chemins creux des petits sentiers oubliés. Par contre, chaque mois, chaque journée ou presque, apporte ses changements : une carcasse de voiture, une maison de plus, une route ouverte, un hectare déboisé ; l'air chaque jour s'altère. Chacun s'accommode des maux qui pourraient être pires et se console en pensant que la mémoire est courte et que seuls les vieux se souviennent.

La vallée de la Bièvre est banlieue ; elle subit...

Les circulations sont des saignées

Comme toutes les vallées perpendiculaires à l'extension urbaine, la vallée de la Bièvre a d'abord à se préoccuper des saignées que provoquent les grandes infrastructures de circulation. Trois routes nouvelles sont projetées dans le « schéma Delouvrier » dont deux sont à six voies ou plus, présentant ainsi un caractère autoroutier et constituant ainsi de réelles coupures pour les piétons, les sportifs (cavaliers, marcheurs, cyclistes) et pour la continuité boisée. Le tracé des voies nouvelles — est-ce une surprise — empruntent toujours des zones actuellement vertes et boi-



sées. Sans doute et cela va de soi l'attitude d'obstruction ne peut ici être systématique : sur les 15 kilomètres de la vallée, un passage Nord-Sud doit être inévitablement ménagé. Mais, dans un cas, le tracé peut être revu ou plus ou moins encaissé ; dans l'autre (l'« Ariso »), l'opportunité même de l'ouverture d'une route n'est pas encore évidente : nulle part, en tout cas, on ne se préoccupe des passages pour les riverains et les promeneurs.

Outre les coupures routières, trois tracés de métros ou de « RER » (réseau express régional) sont prévus dans les grands programmes à 10 ans et même les voies situées dans le fond de la vallée qui devraient garder un caractère touristique seront élargies... La difficulté est ici de connaître des projets qui changent souvent et d'aider les municipalités — dont toutes ne sont pas ouvertes à l'information — à distinguer le possible.

Les pylônes

La nécessité de desservir la région parisienne en électricité est évidente et les lignes à haute tension coûtent moins cher que le souterrain ; c'est pourquoi les pylônes sont nombreux. Comme toujours, il est plus facile de se servir des forêts pour leur implantation. On peut discuter de l'esthétique des pylônes ; on peut être convaincu que, dans certains cas, les lignes électriques constituent même une barrière à l'urbanisation. Mais l'écheveau de pylônes est d'autant plus discutable dans le paysage urbain que, dans l'avenir, leur doublement est inévitable, même si l'on s'oriente vers les transports à 730 KW. Aussi les « amis de la vallée de la Bièvre » préconisent-ils pour la banlieue parisienne proche où ce problème se pose, l'étude de la mise en tranchée sous le terre-plein des autoroutes nouvelles ; cette solution, techniquement possible aujourd'hui en groupement avec d'autres canalisations, n'est pas encore utilisée en France du fait du compartimentage des maîtres d'œuvre (E.D.F., Ponts et Chaussées, P. et T., etc.). Une action prototype devrait être lancée par les pouvoirs publics.

Le bruit

Le bruit est un élément que surveillent également de près tous ceux qui cherchent à garder la vallée calme. Des mesures scientifiques sont même entreprises sur place pour permettre à la population et aux responsables de juger. Il y a d'abord les aéroports (Orly mais loin, Villacoublay proche mais peu fréquenté, Guyancourt et Toussus-le-Noble, aéroports de tourisme en bout de vallée) ; les interventions ont jusqu'ici consisté à freiner les vols de nuit d'hélicoptères ; les bruits du train (près de 300 trains par jour) qui utilise le lit de vallée sont, hélas, inévitables : par contre, le fonds sonore provenant des autoroutes et routes partant de Paris pourrait être fortement atténué par des aménagements auxquels les ingénieurs et techniciens des routes n'ont souvent pas le temps de penser ; une action devra être entreprise.

Grâce à l'appui des services forestiers (Direction des Forêts et Office des Forêts) deux interventions des municipalités locales (Verrières le Buisson et Jouy-en-Josas) aidées par les « amis de la vallée de la Bièvre » ont permis, dans un cas de reporter plus loin, hors la vallée, un tir au pigeon qui avait commencé en forêt domaniale à ouvrir une clairière, dans l'autre d'obtenir l'arrêt de la concession d'un « karting » très bruyant, également en forêt domaniale. Il reste le problème de l'existence, tout près du Centre nautique des sources de la Bièvre, d'une « école de chasse » dont les tirs se répercutent sur la vallée et qui rendent paradoxales les interdictions de transistors des promeneurs.

Les constructions

Résistant par son relief même et sa géologie aux grands ensembles collectifs dont la vallée commence cependant à compter quelques spécimens, la vallée de la Bièvre est le paradis des petits pavillons et des plus grandes demeures individuelles autant que des maisons des villages qui constituent la trame de peuplement et l'animation de la vie quotidienne.

La vallée se peuple lentement : — 7.475 habitants en 1850 ; 8.100 en 1906 ; 18.800 en 1954 ; 26.000 en 1962 ; 35.400 en 1968.

Le mouvement s'accélère maintenant du fait d'ensembles d'habitations souvent construits en dérogation des règlements et grâce à des passe-droits.

Aucune municipalité n'a la volonté de résister à ce développement de la population, considéré soit comme inévitable, soit même comme un bien. Dans l'échelle des valeurs de la cité moyenne, la non croissance est honteuse. D'ailleurs quelle liste municipale se présenterait sans un programme minimum de logements ? La dialectique de la croissance est engagée dès lors qu'elle se circonscrit dans les frontières municipales.

La vallée de la Bièvre se densifie vite alors que, dans certaines zones de grandes agglomérations, la mission de quelques communes serait à tout le moins de ne pas croître et de ménager des ruptures dans le tissu urbain. Mais la mécanique communale est en route et la vallée risque, en 30 ans, de céder, domaine après domaine. Même les verrous que constituent quelques entreprises agricoles, ou les grands domaines boisés sauteront sous la pression. Celle-ci est d'autant plus forte que les terrains dont les communes disposent hors la vallée sur les plateaux sont soit « zétés », soit sous le contrôle des autorités des « villes nouvelles ».

Les décharges

Deux sortes de « décharges » menacent la vallée de la Bièvre comme d'ailleurs toutes les zones boisées ou prairies des banlieues des agglomérations.

D'abord les ordures dont se débarrassent les citadins en voitures particulières ou en camions : il s'agit, en général, de dépôts effectués à la sauvette, parfois de nuit et qui souillent les abords des routes. Les amendes sont insuffisantes. Insuffisants aussi les « dépôts bien balisés » où le bricoleur peut se débarrasser de son vieux matelas à ressorts ou d'éléments que les éboueurs ne peuvent prendre.

Il s'agit de décharges d'ordures. Renforcer l'autorité, la surveillance... bien sûr. Mais prévoir aussi des terrains de débarras pour les citadins

PHOTO FOURROT



Il y a aussi les dépôts de terre provenant des chantiers de construction voisins ou des travaux d'infrastructure (routes, etc.). Les entrepreneurs cherchent des emplacements pour évacuer les terres : comme ceux-ci sont rares, ils paient de 4 à 5 francs le mètre cube l'autorisation de décharger. Il n'est pas rare de voir dans la vallée de la Bièvre des décharges de 300.000 mètres cubes, de 500.000 ou même d'un million de mètres cubes. A part quelques exemples d'opérations servant à des aménagements volontaires de paysage (bassins de tourisme comme les étangs du centre nautique) ces opérations, autorisées à la sauvette dans des bureaux de préfecture où l'on n'a pas le souci ou la connaissance du relief relèvent de l'intérêt spéculatif du propriétaire qui, souvent non habitant, accepte de faire « relever » son terrain au mépris du paysage voisin.

Assimilables aux décharges sont les dépôts de voitures qui occupent, sans permis de construire, des sites inattendus. Malgré les protestations des défenseurs de la région, un parking d'une centaine de voitures neuves vient de s'installer sous les fenêtres d'un restaurant estimé du Petit Clamart près d'un dépôt de quelque 500 cadavres de voitures qui se propage là depuis deux ans, à la sauvette.

En face de cette situation et des menaces qui pèsent sur elle, la vallée de la Bièvre cherche à se battre, à proposer un avenir qui ne soit pas subi.

Les points d'appui

— Les communes peuvent ou pourraient constituer un élément décisif dans la mesure où l'environnement est à leur échelle ; à la différence des administrations spécialisées, elles ont une vue territoriale. Certaines font un effort louable et, dans l'ensemble, la prise de conscience d'une maîtrise de l'urbanisme progresse (au moment, il est vrai, où certaines réglementations nationales du permis de construire s'effritent). Mais le pouvoir municipal est faible. L'apport initial d'un promoteur immobilier, la perspective de revenus à tirer des installations industrielles ou d'entrepôts, voire la création d'emplois ont évidemment un accent plus souriant et plus « social » que la charge financière d'un entretien de parcs ou de bois qui, du point de vue de la stricte « rentabilité », ne rapporte rien. Leur maintenance est d'ailleurs en partie faite au profit de parisiens anonymes qui n'apportent pas ou très peu de revenus aux communes de la vallée. De plus le pouvoir municipal s'exerce dans le cadre d'un périmètre trop restreint et la géographie n'y retrouve pas souvent les siens : bien des désagréments pour les paysages naissent aux frontières dans le no man's land entre deux communes (il faut bien mettre le « casseur » quelque part...).

— Le syndicat intercommunal est, dans la vallée de la Bièvre, un atout supplémentaire : inspiré par des défenseurs authentiques de la vallée, il rassemble depuis 1965, six communes (Verrières le Buisson, Vauhallan, Igny, Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas) et trois autres communes y ont un « observateur ». Le thème principal est l'étude, l'aménagement et la protection de la vallée. Il est vrai cependant que son action ne s'est encore guère fait sentir et que sa première réalisation (une construction scolaire) ne concerne pas les paysages et leur mise en valeur. Son budget est faible sinon dérisoire, mais son existence est déjà un signe de coopération d'autant plus évident que la frontière départementale passe en son milieu.

Outre ce syndicat à vocation large, un autre plus spécialisé, s'occupe de la gestion de la rivière pour le compte d'une quinzaine de communes. Orienté largement sur l'assainissement, il ne semble pas, pour l'instant, que les principes de son action tiennent compte d'une intention générale de protection de l'environnement.

— Trois associations privées de la loi de 1901 rayonnent sur l'ensemble de la vallée et se donnent parfois la main pour des entreprises communes. Il s'agit d'une association des parents et élèves de la vallée de la Bièvre qui a ceci de particulier qu'elle exerce son activité non par établissement mais par commune. De ce fait, elle a pu

s'intéresser à une dizaine d'entre elles et elle « ramasse » maintenant tous les jours plus de 1.000 enfants. L'association sportive de la vallée de la Bièvre est plus récente.

L'association des « amis de la vallée de la Bièvre » pour sa défense, sa protection son aménagement en parc de nature, elle, résulte de la fusion d'une part d'un « comité de défense » déjà intercommunal et qui s'était signalé en 1961-1962 par sa lutte contre l'implantation d'une usine automobile, d'autre part d'une association pour la création d'un « parc de nature ». Les « A.V.B. » ont maintenant près de 1.000 adhérents et ses initiatives sont de plus en plus variées.

La première action consiste à donner à la vallée son identité : prendre conscience de sa vraie vocation et ne pas être une commune de banlieue comme les autres avec une fonction simultanée d'habitat, de commerce, d'industrie et de loisirs. L'intérêt consiste à ne pas être « tous azimuts » mais à choisir une mission dans le cadre de la région parisienne adaptée à sa vocation. Les moyens ici sont nombreux : conférences, projections de diapositives, de films (« la nature retrouvée », « millénaires » ont été projetés à plus de 2.000 enfants), distribution d'un journal de 12 pages deux fois par an, à 5.000 exemplaires, et surtout l'exposition de la vallée qui, récemment ouverte (mai 1969), a connu un réel succès. Une vingtaine d'équipes ont spontanément décidé d'y travailler six mois à l'avance avec une mission précise : contacter le Louvre, passer un accord avec le musée de Sceaux, collecter même à l'étranger (aux Etats-Unis) des reproductions d'œuvres peintes dans la vallée, demander aux enfants de rassembler des herbiers, accueillir un castor, apporter une carcasse de voiture — symbole, raconter l'histoire de chaque commune, etc. Dix jours avant l'ouverture, personne ne savait ce qui allait venir, mais tous les soirs, jusqu'à 2 heures du matin les équipes ont mis leur matériel en place sous la conduite avertie d'un groupe de décorateurs. Dunoyer de Segonzac, André Malraux, Jean Effel ont été bien volontiers mis à contribution. Non seulement l'exposition a rassemblé les jeunes, les spécialistes, les « défenseurs » mais, dans une atmosphère bon enfant et un peu spontanée où les poules, les canards et surtout un castor vivant descendant des « beavers » de la Bièvre, voisinent avec les toiles de Jouy et les collections de fossiles, chacun a pu, dans la vallée comprendre le sens de l'expression.

Aux actions d'intéressement s'ajoutent, bien évidemment, hélas encore, des interventions auprès de l'administration pour lutter contre les dérogations abusives aux plans d'urbanisme, les abattages de bois, les décharges etc. Certains soirs, des coups de téléphone tissent un réseau de bonnes volontés qui le lendemain alertent les communes, les administrations.

Mais l'action positive commence aussi à poser ses jalons : distribution de cartes de vœux, de cartes postales sur la vallée « telle que nous la souhaitons », reconnaissance d'éventuels sentiers de grande randonnée destinés à créer une épine dorsale de promenade, opération nettoyage de forêts. Un ou deux « coups » sont préparés chaque année.

La vraie force, en définitive (et ce que ne comprennent pas toujours les défenseurs des forêts qui ont besoin pourtant d'amis), c'est la population, son intéressement, sa résolution et l'audience qu'elle acquiert notamment dans la presse et, peut-être un jour, à la télévision. Elle commence à s'animer lorsque ses intérêts sont directement en jeu mais elle s'intéresse aussi à voir la vallée prendre une vocation d'intérêt public dans le contexte de la région parisienne : sortir de l'anonymat, prendre une identité est une « sécurisation » pour beaucoup de déracinés urbains qui y vivent. Et déjà naissent les militants de la nature.

Ils sont parfois récompensés : sur le papier lorsque tous les candidats à une élection souscrivent à leur charte ; sur le terrain surtout. Malgré quelques défauts, la création d'un centre nautique des sources de la Bièvre est une grande joie, comme le transfert d'un projet de tir initialement prévu en pleine forêt de Verrières. Mais les bonnes volontés de la Bièvre ont aussi leurs revers : quelques déboisements, des menaces sans cesse répétées de lotisseurs influents, les promesses non encore te-



Vallée de la Bièvre. Centre nautique des Sources

PHOTO FOUROT

nues de rachat par l'Etat de bois voués à la destruction. La décision du conseil d'administration du district en 1964 de racheter 300 hectares de bois n'a pas encore été suivie d'effet.

La vraie leçon de l'animation de cette vallée de la Bièvre c'est qu'elle ne compte pas plus qu'il ne faut sur l'autorité lointaine et souvent déjouée de l'autorité théorique et juridique. « Il n'y a qu'à interdire, ne pas donner de dérogations », la complainte est facile mais l'expérience montre que, par exemple, les projets d'urbanisme, du PADOG de 1960 au schéma « Delouvrier » (1965) ou au schéma « Doublet » (1969) et ceci à toutes les échelles (PDUI, plans de détail...) restent des documents utiles mais qui ne valent que par les hommes qui à Paris, au département ou sur place les respectent. S'appuyer sur eux, appuyer les fonctionnaires intègres et compter sur soi est un préalable à l'efficacité.

L'autre condition du succès consiste à relayer la nécessaire action défensive par des propositions concrètes : anticiper, proposer une vocation pour demain, mesurer les rapports de force et se servir du vent.

La réponse des pouvoirs publics à cet appel de la vallée de la Bièvre paraît, au cours des prochaines années, pouvoir être donnée sur plusieurs plans.

— au plan de l'autorité, une surveillance plus grande des bois, des bords de routes pourrait éviter de nombreuses souillures : encore faudrait-il que les amendes fussent relevées dans leur montant, en particulier pour les carcasses de voitures abandonnées, à l'instar de ce qui se passe en Grande-Bretagne.

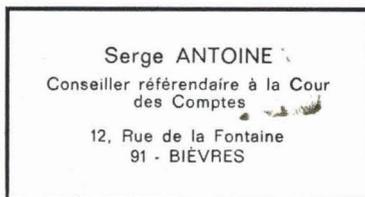
— au plan de la propriété foncière le patrimoine forestier domanial devrait être élargi (certaines communes sont bien d'accord sur ce point). Le minimum est que les récentes atteintes aux bois domaniaux par la création de routes nouvelles devraient être compensées sur place dans la vallée et non par des versements à un fonds qui peut servir à élargir des forêts lointaines : le Ministre de l'Agriculture, en réunissant la commission interministérielle sur la vallée de la Bièvre, prévoit cette extension par achat ou expropriation. L'échange peut aussi donner à des promoteurs qui ont acquis des bois et sites à protéger, mais qu'ils destinaient à la construction, des compensations sur des zones d'action concertée où l'urbanisation est souhaitée et leur permettre ainsi l'abandon à l'Etat des pentes boisées.

— au plan de l'urbanisme, la supervision par un seul urbaniste des plans renforcerait l'unité de la vallée : il conviendrait aussi que les pouvoirs publics s'attachent pour les zones sensibles comme la Bièvre le concours d'un paysagiste. L'exécution des plans d'urbanisme pourrait être suivie avec une particulière attention pour les droits des piétons, la lutte contre le bruit, etc. Mais le principal danger sont les « dérogations » et rien ne sera sauvé tant qu'un fonctionnaire pourra, en modifiant d'autorité la destinée d'un terrain, enrichir un promoteur en lui procurant une plus-value de un ou plusieurs milliards d'anciens francs sur un terrain acquis à des prix de terrain boisé non constructible (6 francs le mètre carré par exemple). Il serait très souhaitable que dans des zones sensibles comme la vallée de la Bièvre cette possibilité soit interdite ou à tout le moins, décidée par le seul accord exprès et conjoint des Ministères des Affaires Culturelles, de l'Agriculture et de l'Équipement après une consultation très ouverte et publique.

— au plan des aménagements, des réalisations comme celles du Centre des sources de la Bièvre devraient être multipliées et étendues en tirant parti de l'expérience. Il faudrait également multiplier les petits parkings, les barrières physiques au roulage des voitures, l'aménagement de petites clairières pour la détente, l'ouverture de sentiers de grande randonnée, etc.

Aucune de ces actions n'est coûteuse. Il s'agit de mini-équipements possibles à réaliser : mais rien ne pourra être engagé sans une attention évidente aux problèmes du foncier, sans que la vallée de la Bièvre ne soit, avec quelques points menacés des banlieues des grandes villes, déclarée zone pilote.

Rien n'aurait, enfin, pu être commencé sans le concours à la base de la population des adultes et surtout des jeunes.



EXTRAIT D'INSTRUCTIONS OUVRANT LA COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE

L'attention de Monsieur le Ministre de l'Agriculture vient d'être à nouveau appelée sur la nécessité de parvenir sous brefs délais, à une protection effective des massifs forestiers jugés indispensables à la sauvegarde du caractère boisé de la Vallée de la Bièvre, et de réaliser l'équipement de certains massifs pour la promenade et l'évasion.

Pour ce faire, une étude forestière de détail doit être réalisée en vue de définir la destination précise à donner aux espaces boisés existants compte tenu de leur situation, de leur statut foncier, des contraintes de toutes natures qui pèsent sur eux et des possibilités pratiques d'action, qui seraient :

- le rachat par l'Etat,
- le rachat par une collectivité locale et notamment le District de la Région de Paris,
- la convention passée entre la collectivité locale intéressée et la personne morale de droit public propriétaire,
- l'accord avec un particulier assorti du classement parmi les sites de l'espace boisé à conserver.

Cette étude doit associer toutes les administrations intéressées, les collectivités locales et les associations privées. Elle doit aboutir à la répartition précise des opérations prévues au programme d'aménagement, entre les différentes parties prenantes.

L'aménagement forestier de la Vallée de la Bièvre ainsi envisagé, qui pourrait prendre le caractère d'une opération pilote, concerne au premier chef l'aménagement de la région parisienne. Il importe donc qu'il soit traité dans ce cadre.